

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique système d'assainissement des eaux usées - arrêté du 5 août 2019

**De :** Philippe Waldteufel <philippe.waldteufel@latmos.ipsl.fr>

**Date :** 06/11/2019 16:53

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Philippe Waldteufel  
12 Allée de la Caravelle  
17420 Saint-palais sur mer  
philippe.waldteufel@latmos.ipsl.fr

Monsieur Philippe Berthet  
Commissaire enquêteur  
Mairie de Saint-palais sur Mer

Monsieur le commissaire enquêteur,

Il ne peut vous échapper que la qualité des eaux de baignade des plages est un enjeu prioritaire pour les stations balnéaires appartenant à la communauté d'agglomération CARA, et *in fine* pour la santé sociale et économique de cette Communauté dans son ensemble.

Dans ces conditions, une surveillance bactériologique de qualité indiscutable doit être garantie aux habitants permanents et aux résidents secondaires.

Or force est de constater que les moyens de surveillance proposés (pièce 5 du dossier de l'enquête) ne sont pas définis avec le sérieux nécessaire, compte tenu des difficultés et des déclassements constatés récemment. Ainsi, les périodicités (mensuelle ou bihebdomadaires) ne sont pas pertinentes. Les plages situées en amont (Platin par exemple) ne sont pas surveillées. Les critères des conditions de prélèvement ne sont pas indiqués, non plus que le moment du prélèvement par rapport au déroulement du rejet.

Je vous invite donc à ne pas donner d'avis favorable à la demande de la CARA dans la mesure où un programme de surveillance bactériologique beaucoup plus dense et adéquat ne serait pas mis en place au Puits de l'Auture, après chaque épisode pluvieux.

De façon encore plus fondamentale, je souhaite attirer votre attention sur le caractère obsolète de la démarche technique consistant à remettre à niveau un système qui assigne à des eaux usées un long trajet pour aboutir en mer, alors qu'une station d'épuration à l'intérieur des terres permettrait d'utiliser ces ressources sur place pour un usage agricole ou toute autre pratique d'irrigation.

Étant moi-même climatologue, je mesure le risque grandissant et inéluctable de multiplication d'épisodes de sécheresse, y compris en Charente Maritime, qui induiront des restrictions de plus en plus sévères pour l'utilisation de l'eau, et frapperont particulièrement les agriculteurs et autres professionnels.

Des options telles que celle proposée aujourd'hui par la CARA vont exactement dans le sens d'une aggravation des crises suscitées par l'insuffisance des ressources en eau. Il me semble que le minimum qu'on puisse attendre d'une évaluation équilibrée de cette proposition consisterait donc à exiger qu'un scénario privilégiant au contraire la récupération des eaux épurées soit évalué avec rigueur, dans toutes ses conséquences.

Je n'ai nul besoin de souligner la responsabilité qui pèse sur vous dans la circonstance actuelle, et dont vous avez conscience. Si la décision de pérenniser le système exclusif de rejets en mer était prise, je trouverais équitable que les comparaisons entre cette option, et une option plus sage en matière d'évolution des contraintes environnementales, soient impérativement mises sur la table, et que les personnes qui auraient pris une telle décision assument la responsabilité qui leur revient.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Philippe Waldteufel

**Sujet :** [INTERNET] A l'attention du commissaire enquêteur M Philippe BERTHET - Avis d'enquête publique sur le système d'assainissement des eaux usées des communes de la CARA

**De :** "Evelyne Scoubart" <evelyne.scoubart@wanadoo.fr>

**Date :** 06/11/2019 19:12

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A l'attention de Mr Philippe BERTHET,

Monsieur le commissaire enquêteur,

Concernant l'Enquête publique préalable à l'autorisation environnementale et à la concession du Domaine Public Maritime concernant le système d'assainissement des eaux usées et son rejet, vous trouverez ci-après les principales observations qui me conduisent, comme de nombreux Saint-Palaisiens vous ayant répondu à **m'opposer à la demande d'autorisation de la CARA.**

- La STEP de Saint-Palais est classée comme moins performante et ne peut fonctionner que parce qu'elle bénéficie de nombreuses dérogations et cela depuis de très nombreuses années. Elle traite à elle seule plus de 65% du volume des eaux usées de 14 communes dont certaines sont éloignées de plus de 10 kms.
- Sa capacité en saison estivale est largement insuffisante par rapport à la population réelle ce qui est masqué par des calculs établis sur des bases volontairement faussées. Pour exemple : il est estimé que le nombre d'occupants des résidences secondaires serait de 2 personnes alors qu'en été ce nombre est d'une moyenne de 6 personnes.
- Une fois traitées les eaux épurées sont rejetées en mer alors que les terres agricoles manquent cruellement d'eau. En 2019, ceci est aberrant dans le contexte du réchauffement climatique. Il est nécessaire que chaque collectivité concernée fasse le choix d'une gestion durable de l'eau, ce que ne fait absolument pas la CARA.
- Bien sûr il y a également le problème des surverses en été, qui impactent directement les plages et les interdictions de baignades en été. Ceci vous a été longuement développé par les associations locales de défense de l'environnement qui sont bien peu entendues.
- La solution d'est pas d'autoriser la CARA à continuer à mener encore pour de nombreuses années une politique aveugle et à dépenser l'essentiel de son budget en faveur de la Tremblade (et chacun sait bien pourquoi). La véritable solution consiste à construire une nouvelle STEP pour traiter les eaux usées des communes les plus éloignées comme Saujon et Médis ; de construire cette STEP proche des terres agricoles et de consacrer les eaux épurées à l'arrosage agricole.
- Bien sûr aucune commune ne veut de STEP sur son territoire, mais veut-on à terme tuer la poule aux œufs d'or que représente le tourisme pour notre territoire car la vraie question à se poser n'est-elle pas : quelle est notre première richesse économique ? Si rien ne change, alors d'ici quelques années l'image de toute notre Côté de Beauté sera détériorée par ces problèmes, les touristes iront ailleurs et tout le monde sera perdant.

En souhaitant que toutes les réponses à cette enquête ne restent pas lettres mortes mais entraîne enfin de nouvelles décisions qui répondent enfin aux préoccupations des habitants de Saint-Palais et des autres communes de l'agglomération.

Cordialement

Madame Evelyne Scoubart  
Résidente principale à Saint-Palais sur mer

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique sur la demande d'autorisation déposée par la CARA concernant le système d'exploitation des eaux usées et son rejet.

**De :** christiane josseaux <chrisjosseaux@gmail.com>

**Date :** 06/11/2019 20:50

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de Mr Berthet

Saint-palais sur mer est une station balnéaire et à ce titre elle se doit de proposer une eau de baignade irréprochable aux touristes et résidents secondaires qui la fréquentent.

La fermeture des plages "préventives" ....et après ? laissera un doute qui risque à terme d'impacter rapidement la fréquentation de la station balnéaire sur le plan économique.

Et ceci n'est rien au regard du problème de santé publique.

La fermeture des plages met en lumière ce qui est dénoncé depuis 10 ans : le dysfonctionnement majeur de la station d'épuration et les réseaux d'eaux usées ou pluviales

La CARA au fil de l'histoire n'a rempli aucun de ses engagements au regard des nombreuses préconisations qui lui ont été faites. Elle cautionne le désengagement des communes qui la composent en ce qui concerne le traitement de leurs eaux usées, reposant pratiquement essentiellement sur la commune de St Palais sur mer et ses habitants, avec les nuisances qui en découlent.

Des solutions ont fait l'objet de nombreuses études ...jamais suivies d'effet.

En conclusion : je m'oppose à la demande d'autorisation de la CARA pour la concession du domaine public maritime concernant le système d'exploitation des eaux usées et son rejet en raison de l'absence de garanties accompagnant cette demande .

Christiane Josseaux  
Saint-Palais-sur-mer